

**Approbation
des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure
ordinaire d'approbation des plans en vertu des art. 7–19 OAPCM¹
concernant la construction de 3 passages pour chars,
route cantonale 1524 Fahy-Bure, Place d'armes de Bure**

du 29 avril 2002

Se basant sur la demande de l'Office fédéral du matériel d'armée et des constructions du 18 juillet 2001, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé la construction de 3 passages pour chars à la route cantonale 1524 Fahy-Bure, Place d'armes de Bure sous certaines charges.

Notification

La décision sera adressée directement aux participants à la procédure. Elle est à disposition pour consultation auprès de l'administration communale de Fahy, 2916 Fahy pendant les heures d'ouverture, durant la période de réclamation.

Voies de recours

Un recours de droit administratif peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal Fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM²).

7 mai 2002

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ Ordonnance concernant l'approbation des plans de constructions militaires (RS **510.51**)

² Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire du 13 décembre 1999 (RS **510.10**)

**Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure ordinaire
d'approbation des plans en vertu des art. 7-19 OAPCM concernant la construction de 3
passages pour chars, route cantonale 1524 Fahy-Bure, Place d'armes de Bure**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	18
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.05.2002
Date	
Data	
Seite	3358-3358
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 292

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.